



RAPPORT DE GESTION

Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Groupe Mutuel[®]

PRÉVOYANCE PREVIDENZA VORSORGE

IMPRESSUM

LAYOUT

Marketing

IMPRESSION

Glasson Imprimeurs Editeurs SA, Bulle

PHOTOS

Thinkstock

EDITEUR

Groupe Mutuel Prévoyance GMP, Sion

SOMMAIRE

1. LE MOT DU CONSEIL DE FONDATION	6
2. DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES	8
3. ADMINISTRATION DE LA FONDATION	9
4. POLITIQUE DE PLACEMENTS	11
5. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14
6. COMPTES ANNUELS 2014	16
7. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014	20

GROUPE MUTUEL PRÉVOYANCE GMP

Rapport de gestion 2014 du Conseil de fondation pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
à l'Assemblée générale des délégués du 11 juin 2015.

ORGANISATION

Conseil de fondation

M. Pierre-Marcel Revaz, Président ¹
Me Dominique Amaudruz, Vice-Présidente ²

M. Fabio Naselli, Membre ¹
M. Antonio Rosafio, Membre ²
M. Thierry Rosset, Membre ¹
M. Patrick Varone, Membre ²

Représentants du fondateur

M. Daniel Overney, Secrétaire hors conseil
M. Pierre-Angel Piasenta

Administrateur

Groupe Mutuel, Martigny

Organe de révision

BDO SA, Sion

Expert

Swisscanto Prévoyance SA, Pully

¹ Représentant des employeurs

² Représentant des employés

1

LE MOT DU CONSEIL DE FONDATION

VOTRE RETRAITE, UN ÉDIFICE SOLIDEMENT POSÉ

D'excellents résultats sont à nouveau au rendez-vous en 2014 pour le Groupe Mutuel Prévoyance, portés par les performances des opérations de gestion des capitaux et soutenus par des activités d'assurances bénéficiaires.

Les marchés boursiers ont enregistré une nouvelle progression marquée, offrant de généreux rendements. La pertinence de la politique de diversification mise en œuvre dans l'allocation des actifs est confirmée par la performance des investissements, qui atteint 6,72%, et cela malgré un environnement toujours plus complexe. Les activités d'assurances présentent également des bénéfices, dans un contexte où l'équilibre entre les sommes nécessaires à couvrir les prestations et les primes de risques demandées fait l'objet d'une adaptation régulière.

Cette réussite profite directement aux assurés. Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de vieillesse est déterminé chaque année par le Conseil de fondation. Depuis 2005, la question est traitée de manière prospective: la situation financière, les résultats de l'exercice écoulé et l'environnement global dans lequel évolue la prévoyance permettent de fixer le taux d'intérêt applicable pour l'exercice suivant. En 2014, le Groupe Mutuel Prévoyance a commencé l'année avec une situation déjà particulièrement saine, à laquelle est venue s'ajouter la bonne performance de l'exercice. Après constitution des différentes provisions et réserves, le Conseil de fondation a souhaité en faire largement profiter les assurés, en optant pour une importante majoration de la rémunération des comptes de vieillesse.

Cette décision, dûment calculée, s'inscrit dans une volonté d'amélioration régulière de la rémunération en faveur de nos assurés. Pour autant que les provisions et réserves soient entièrement constituées, la politique de distribution d'excédents à nos assurés perdurera dans les années à venir.

Pour la troisième année consécutive, les assurés recevront ainsi en 2015 une part du résultat de l'exercice écoulé sous la forme d'un intérêt supplémentaire. Ils se verront crédités d'une rémunération totale de leur

compte d'épargne de 5%, composée de l'intérêt minimal LPP de 1,75% et d'un excédent de 3,25%. Après la constitution d'une provision pour le versement de cette rémunération extraordinaire, le degré de couverture reste fermement positionné à 122,1% au 31 décembre 2014.

Nous pouvons donc affirmer que votre retraite repose sur une construction solide: votre épargne est garantie par une importante capacité à couvrir les engagements offerte par notre institution de prévoyance et elle bénéficie d'une rétribution significativement plus importante que la norme minimale.

Il nous tient à cœur de remercier l'ensemble de notre clientèle pour la confiance qui nous est témoignée. Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour la mériter, aujourd'hui et à l'avenir.

Pour atteindre cet objectif, nous veillons à offrir à nos collaborateurs le meilleur encadrement possible, à les doter des équipements informatiques nécessaires pour fournir à nos clients un service de très haute qualité et à les impliquer dans une formation continue permettant de maintenir à jour les compétences les plus pointues dans le domaine de la prévoyance professionnelle et des assurances sociales. Nous profitons également de remercier chacun d'entre eux pour l'engagement dont ils font preuve au service de notre institution de prévoyance.

Martigny, le 11 juin 2015

Le Conseil de fondation

Pierre-Marcel Revaz
Le Président

Dominique Amaudruz
La Vice-Présidente

2

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

UN SERVICE PERSONNALISÉ ET PROCHE DU CLIENT

Nos conseillers d'entreprises parcourent la Suisse entière pour présenter des offres aux clients potentiels et leur décrire nos solutions de prévoyance. En 2014, 213 entreprises ont été convaincues par les propositions soumises et elles ont obtenu leur affiliation à la fondation.

Après la conclusion d'un nouveau contrat, un gestionnaire administratif prend en charge la mise en œuvre de la prévoyance et l'établissement de tous les documents destinés à l'employeur, aux assurés actifs et aux bénéficiaires de prestations. Ce gestionnaire reste l'interlocuteur privilégié de l'entreprise, aux côtés du conseiller, tout au long de l'année. Nous accordons une grande importance à la qualité de la relation qui s'établit, de manière personnalisée et à l'écoute du client.

Nos services et nos documents sont disponibles dans les trois langues nationales, ainsi qu'en anglais, pour nos clients internationaux. Nos collaborateurs sont parfaitement en mesure de détailler tous les aspects de la prévoyance dans ces quatre langues, aussi bien oralement que par écrit.

UNE CROISSANCE RÉGULIÈRE

La satisfaction de nos clients nous tient à cœur. L'augmentation régulière du nombre d'entreprises assurées confirme que la solution proposée répond aux besoins des PME et que celles-ci apprécient notre approche de la prévoyance professionnelle.

Ainsi, au 31 décembre 2014, 1'679 entreprises sont affiliées, et elles ont occupé 11'836 assurés actifs au cours de l'exercice écoulé.

	2014	2013
Entreprises affiliées au 31.12.	1'679	1'625
Personnes assurées durant l'exercice	11'836	11'317

Cette croissance se reflète également dans la progression régulière des cotisations de l'exercice, avec un chiffre d'affaires qui atteint 82,7 millions de francs, alors que le total du bilan frôle les 800 millions, en croissance de 10,7% par rapport à l'exercice précédent.

	2014	2013
Cotisations des employés et employeurs	82.7	78.3
Total du bilan	795.9	718.8

3

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE ET RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Le règlement de prévoyance a fait l'objet d'une refonte durant l'année 2014, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Plusieurs nouveautés ont été introduites et quelques ajustements liés à l'évolution des dispositions légales ont été réalisés. Certains articles ont été déplacés, alors que d'autres ont subi des ajustements rédactionnels ou des précisions, ceci avec pour objectif d'en augmenter la clarté pour nos assurés.

Nous avons, par exemple, souhaité tenir compte de l'évolution actuelle des modes de vie. Ainsi, un assuré qui décide de s'octroyer un congé non payé tout en maintenant sa relation contractuelle avec son employeur peut désormais conserver, s'il le souhaite, sa couverture de prévoyance durant une certaine période. Autre avantage pour l'assuré, le délai pour la communication de son choix entre la rente viagère ou le capital à la retraite a été ramené à seulement 3 mois, pour lui permettre de réfléchir au mieux face à cette décision importante. Dans un autre cas de figure, le remariage d'un conjoint au bénéfice d'une rente de survivant de notre part ne conduira plus forcément à la suppression de sa rente.

Plusieurs autres règlements ont également fait l'objet d'une mise à jour en 2014. Le règlement de placement en fait partie, pour répondre aux nouvelles exigences de l'initiative Minder et des précisions apportées par son ordonnance d'application (ORab) en matière d'exercice des droits de vote par les institutions de prévoyance dans les assemblées générales des entreprises dont elles sont actionnaires. En outre, la politique d'investissement a fait l'objet d'une réflexion approfondie en phase avec l'environnement actuel, qui a conduit à ajuster l'allocation stratégique des actifs en décembre 2014.

STATUTS

De nouvelles dispositions légales sont entrées en vigueur lors de la réforme structurelle de la prévoyance. Elles ont accru les responsabilités du conseil de fondation en tant qu'organe suprême et précisé en détail ses compétences intransmissibles. Une mise à jour des statuts a donc été conduite, afin d'ajuster aux principes prévus par la loi le périmètre des responsabilités de l'assemblée générale des délégués et celles du conseil de fondation. Ce texte entrera en vigueur après son approbation par l'Autorité de surveillance.

COUVERTURE AUTONOME DE LA LONGÉVITÉ

Dès le 1^{er} janvier 2014, la fondation assure de manière autonome le risque de longévité. En effet, l'évolution des taux techniques appliqués pour définir le coût de la réassurance complète des prestations de retraite a fortement réduit l'attrait de la conclusion d'un tel contrat. La structure et la taille de l'effectif des assurés du Groupe Mutuel Prévoyance, de même qu'une assise financière solidement établie, ont permis d'opter pour une solution autonome, sur les conseils de notre expert.

Ainsi, la réserve mathématique nécessaire à financer la rente viagère n'est plus versée à l'assureur mais reste en compte auprès de l'institution de prévoyance. Cette provision est calculée à l'aide des bases techniques intitulées «LPP 2010 périodique» et un taux d'intérêt de 2,5%.

	2014	2013
Avoirs de vieillesse des assurés ayant opté pour une rente viagère	8'401'340	8'410'786
Renforcement de réserves mathématiques selon bases techniques	966'130	907'844
Réserves mathématiques des pensionnés de l'exercice	9'367'470	9'318'630*

* En 2013, cette somme a été versée au réassureur. Il poursuit le versement des rentes viagères.

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées.

	2014	2013
Provision pour écart de taux de conversion	6'715'127	7'199'055

Des provisions complémentaires sont constituées pour la première fois en 2014. Elles sont destinées à prendre en compte l'augmentation de l'espérance de vie depuis les dernières observations des bases techniques (2010) et le fait que la fondation ne compte encore qu'un petit effectif de rentiers.

	2014	2013
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	234'000	0
Provision pour petit effectif de rentiers (autres provisions techniques)	816'000	0

4

POLITIQUE DE PLACEMENT

ÉCONOMIE: DIVERGENCES

Plusieurs pays ont une nouvelle fois enregistré une croissance économique en deçà de leur potentiel en 2014, avec comme corollaire un maintien de taux de chômage élevés. Malgré la poursuite d'une politique monétaire expansionniste, la baisse marquée du prix de l'énergie et de l'euro par rapport au dollar américain, la courbe de croissance des pays européens est restée anémique. Les tensions géopolitiques entre l'Ukraine, la Russie et l'Europe peuvent expliquer en partie cette évolution décevante, mais il faut aussi reconnaître que les réformes structurelles promises par la classe politique, en particulier en France et en Italie, n'ont été que partiellement mises en œuvre. La croissance du PIB de la zone Euro en 2014 (+0,8%) et son niveau d'inflation (0,4%) démontrent que les efforts de la Banque centrale européenne restent vains pour l'instant. En affichant 2% de croissance, la Suisse a pu à nouveau tirer son épingle du jeu dans le concert des nations européennes. Le marché domestique et les exportations ont soutenu l'activité économique à un niveau tout à fait respectable. Aux Etats-Unis, la fin du programme de rachat de bons du Trésor par la Réserve fédérale n'a pas conduit à la hausse de taux redoutée. Cette situation, ainsi que la bonne tenue de la consommation intérieure due à l'accroissement du revenu disponible des ménages, ont contribué à faire baisser le taux de chômage de 6,7% à fin 2013 à 5,6% au 31 décembre 2014. Le taux de croissance économique n'est pas en reste, atteignant un niveau de 2,3%. Les différences de croissance les plus spectaculaires proviennent toutefois des marchés émergents. La baisse du coût de l'énergie et des métaux non précieux a en effet partagé cette zone en deux blocs: d'un côté les pays exportateurs de matières premières, de l'autre les pays importateurs. Ces derniers, principalement situés en Asie, ont affiché une croissance globale de 6,3% en 2014 (Inde comprise), alors que l'Amérique latine, elle, n'a pu compter que sur le Mexique pour enregistrer une croissance positive globale de 1,1%.

Les forces économiques en présence sont multiples et divergent selon les zones géographiques. Si l'Europe pourra profiter d'une devise plus faible ainsi que d'un prix de l'énergie moins élevé, les tensions géopolitiques et les élections en Grèce, en Angleterre, en Finlande et en Espagne pourraient peser sur les marchés financiers. Outre-Atlantique, la croissance des salaires, la poursuite de la hausse de l'immobilier et la consommation intérieure pourraient pousser la Réserve fédérale américaine à augmenter ses taux directeurs cette année déjà. Ces divers courants pourraient générer ces prochains trimestres un regain de volatilité sur les marchés financiers.

ACTIONS: RETOUR DE LA VOLATILITÉ

Les six premiers mois de l'année ont été caractérisés par une faible volatilité des marchés, accompagnée d'une hausse relativement régulière des indices. Les résultats des entreprises, ainsi que la continuité d'une politique expansionniste menée par les banques centrales, ont contribué au maintien de la confiance des investisseurs. La détérioration de la situation en Ukraine, les mauvais chiffres économiques européens et la baisse importante du prix du pétrole, ont quant à eux créé un net regain de tension, reflété par une hausse rapide de la volatilité des marchés durant le 2^e semestre. Trois corrections brutales, en août, octobre et décembre ont été suivies de rebonds tout aussi rapides, ramenant les indices proches de leurs plus hauts niveaux annuels en fin d'année.

Les performances ont été contrastées selon les zones géographiques. Les pays émergents ont affiché une performance négative de -4,6% en monnaies locales, avec des divergences importantes relevées entre les pays producteurs de matières premières et les pays importateurs. L'Europe a, pour sa part, souffert de difficultés internes, soit en termes de croissance, soit en termes géopolitiques, et enregistre une modeste hausse de 4,7%. Les Etats-Unis et la Suisse, qui ont pu compter sur une croissance économique supérieure, ont quant à eux dégagé un résultat positif de respectivement 9,6% et 12,9%.

L'exposition globale en actions se situe à 33,9% en fin d'année, soit 2,9% au-dessus de la stratégie retenue. Les différentes opérations effectuées durant l'exercice, ainsi qu'un choix cohérent des secteurs économiques, ont permis de dégager un résultat en francs suisses de 11,6% en actions étrangères et de 13,9% en actions suisses, à comparer avec 11,8% et 12,9% pour leurs indices de référence.

OBLIGATIONS: RENDEMENTS À NOUVEAU EN BAISSÉ

Les investisseurs et la plupart des analystes ont débuté l'année sur un consensus général, à savoir que le rendement des emprunts obligataires devait augmenter jusqu'au terme de l'exercice. Or, ces rendements ont, au contraire, accusé un repli considérable, de manière d'autant plus surprenante qu'une amélioration sensible de l'emploi est apparue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Cette situation reflète une aversion au risque en réaction à la chute brutale du prix du pétrole, aux craintes d'une crise financière en Russie et à l'apparition d'une période de déflation en Europe. La Banque Nationale Suisse a ainsi annoncé l'introduction d'un rendement négatif de 0,25% sur les comptes à vue le 18 décembre dernier. Les rendements à dix ans des obligations de la Confédération se sont établis à 0,32% en fin d'année, contre 1,07% un an plus tôt. Les rendements des emprunts d'Etat allemand, italien, anglais et français affichent également des baisses spectaculaires. La performance annuelle des obligations en francs suisses s'établit à 5,3%, à comparer avec 6,8% pour son indice de référence. La différence provient de la sous-pondération de ce segment, ainsi que de la durée sensiblement plus courte du portefeuille.

DEVISES: LE RETOUR DU DOLLAR AMÉRICAIN

La BNS ayant poursuivi la défense de l'euro contre le franc suisse, cette parité est restée stable en 2014. L'amélioration continue de l'économie américaine, conjuguée à la baisse des devises des pays producteurs de matières premières, ont débouché sur une plus-value de 11,4% du dollar américain face au franc suisse. La baisse des taux d'intérêt a également profité au portefeuille d'obligations en monnaies étrangères, générant une performance de 7,4%. L'exposition dans ce segment se monte à 7% au 31 décembre 2014.

IMMEUBLES

Aucun nouvel immeuble n'a intégré le portefeuille de la fondation en 2014. Le parc immobilier est composé de 15 objets pour une valeur comptable de 72,5 millions de francs. En incluant les fonds de placement immobiliers en portefeuille, le résultat s'élève à 5,03%. L'acquisition d'un projet a été conclue durant l'exercice, pour un montant de 9,4 millions. La construction est en cours et la prise de possession de l'immeuble est prévue pour la fin 2015.

Un important travail de suivi a été effectué en 2014 en rapport avec les prêts hypothécaires accordés via la Fondation Hypotheka. Les débiteurs en contentieux ont été identifiés, des mesures légales ont été prises à leur encontre, et plusieurs prêts ont pu être dénoncés au remboursement. Suite aux nouveaux éléments connus à ce jour, décision a été prise, par mesure de prudence, de procéder à une nouvelle correction de valeur sur quatre prêts hypothécaires, pour une contre-valeur de Fr. 850'000.-. La valeur des prêts au bilan s'établit ainsi à 83,2% de la valeur des prêts consentis. Cette correction de valeur, ainsi que les intérêts non versés durant l'année 2014, amputent la performance annuelle globale de 0,17%.

PERFORMANCE

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2014 a permis au Groupe Mutuel Prévoyance de dégager un rendement des capitaux réjouissant de 6,72% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, l'indice des caisses de pension calculé par Credit Suisse affiche une performance de 7,73%. La différence de résultat provient essentiellement de la partie obligataire, et de la sous-pondération des immeubles.

Comparaison des performances cumulées GMP et indices Pictet LPP



ABANDON DU TAUX PLANCHER ET INTRODUCTION DE TAUX NÉGATIFS PAR LA BNS

En date du 15 janvier dernier, et à la surprise générale, la Banque Nationale Suisse annonce sa décision de mettre un terme au soutien de l'euro par rapport au franc suisse, en abandonnant le cours cible de CHF 1.20 pour 1 Euro. Par la même occasion, afin de contenir la pression à la hausse du franc suisse, la BNS annonce l'introduction d'un taux négatif de -0,75% sur les avoirs à vue déposés dans ses livres.

Ces deux annonces ont provoqué une baisse sensible des actions suisses (-15%), de l'euro (-19%) et des rendements obligataires (obligations à dix ans de la Confédération: -0,26%). Ces trois éléments conjugués ont pesé sur la performance en janvier, celle-ci s'affichant à -3%. Toutefois, grâce aux mesures prises, ainsi qu'à la stabilisation du cours EUR/CHF, la performance de la fondation s'établit à 0,5% au 31 mars 2015.

La situation des taux d'intérêt reste toutefois critique, en particulier concernant les taux appliqués sur les comptes de liquidités. La fondation suit le développement de la situation avec attention.

5

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Pour la troisième année consécutive, le résultat obtenu en 2014 dépasse à nouveau toutes les prévisions.

Les charges et produits d'assurance, englobant toutes les activités de la gestion des assurés et des prestations de prévoyance, présentent un bénéfice de Fr. 5'459'217.–.

Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 6'040'380.– et se réduisent légèrement en proportion des cotisations encaissées, passant de 7,42% des cotisations encaissées à 7,3%, dans un contexte où les nouvelles dispositions légales ne cessent de multiplier les tâches administratives.

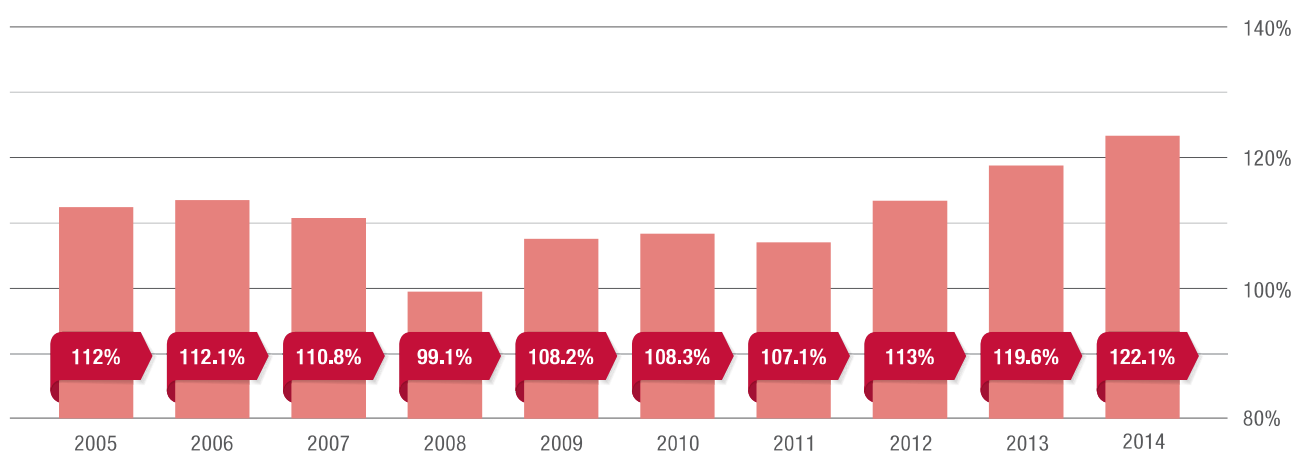
Les divers axes d'investissement définis par la stratégie de placement ont à nouveau offert un rendement exceptionnel de Fr. 46'511'426.–.

La rémunération des capitaux d'épargne au taux légal de 1,75% et la majoration d'intérêt de 1,5% provenant de la distribution du résultat 2013 s'élèvent à Fr. 17'322'419.–, dont Fr. 7'900'000.– ont été provisionnés dans l'exercice précédent. La provision pour l'attribution d'un intérêt supplémentaire de 3,25% en 2015 représente une somme de Fr. 18'100'000.–. La charge nette d'intérêt de l'exercice 2014 s'élève ainsi à Fr. 27'522'419.–.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs déterminé par le règlement de placement a été recalculé en raison de l'adaptation de l'allocation stratégique et de l'ajustement attendu. Il passe de 10,42% à 11,15% des fonds liés. Ce nouveau taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 9'400'000.– à la réserve.

L'excédent de produits de l'exercice 2014 s'élève à Fr. 14'690'419.–, il est porté aux fonds libres au bilan. Au 31 décembre 2014, le Groupe Mutuel Prévoyance affiche un taux de couverture de 122,07%. Le total du bilan atteint Fr. 795'888'209.–.

Evolution du degré de couverture sur 10 ans



6

COMPTES
ANNUELS 2014**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014**

Actif	en CHF	31.12.2014	31.12.2013
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		44'038'385	45'106'477
Titres		618'936'739	554'550'721
Immeubles		74'461'898	74'454'270
Placements		737'437'022	674'111'467
Liquidités opérationnelles		43'759'526	24'637'702
Débiteurs		7'127'532	8'657'102
Ducroire		-100'000	-100'000
Assurances		267'827	6'762'168
Autres créances		3'737'366	784'300
Réalisables		54'792'250	40'741'272
Intérêts courus		3'001'991	3'479'623
Actifs transitoires		656'946	436'597
Comptes de régularisation actif		3'658'937	3'916'220
Total de l'actif		795'888'209	718'768'960

Passif	en CHF	31.12.2014	31.12.2013
Prestations de libre passage et rentes		57'997'981	55'403'886
Autres dettes		723'708	11'767
Engagements		58'721'689	55'415'654
Primes encaissées d'avance		2'010'398	3'491'163
Passifs transitoires		4'480'243	2'567'284
Comptes de régularisation passif		6'490'642	6'058'447
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		4'279'281	4'240'793
Réserves de cotisations des employeurs		4'279'281	4'240'793
Capitaux de prévoyance des assurés actifs		556'888'498	526'356'836
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes		9'367'470	0
Fonds liés des entreprises		2'938'161	4'351'252
Provision pour écart de taux de conversion		6'715'127	7'199'055
Provision pour augmentation de l'espérance de vie		234'000	0
Autre provision technique		816'000	0
Provision pour intérêts supplémentaires		18'100'000	7'900'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		595'059'256	545'807'144
Réserve de fluctuation de valeurs		66'300'000	56'900'000
Fonds libres		50'346'922	19'132'233
Excédent de produits		14'690'419	31'214'689
Capital de fondation / Fonds libres		65'037'341	50'346'922
Total du passif		795'888'209	718'768'960

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

	en CHF	2014	2013
Cotisations des salariés		36'397'000	34'612'308
Cotisations des employeurs		46'336'677	43'723'005
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs		-513'499	-948'097
Rachats		5'891'723	5'793'025
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		521'523	730'767
Subsides du Fonds de garantie		444'327	433'269
Cotisations et apports		89'077'751	84'344'278
Apports de libre passage		81'140'642	60'765'097
Attributions en cas de reprise d'assurés aux fonds libres		2'853	165'123
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2'215'572	1'422'914
Prestations d'entrée		83'359'067	62'353'134
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		172'436'818	146'697'412
Rentes de vieillesse		-3'206'187	-2'787'089
Rentes de survivants		-275'952	-257'720
Rentes d'invalidité		-1'224'645	-1'314'607
Autres prestations réglementaires liées à la retraite		-968'638	-907'844
Prestations en capital à la retraite		-19'529'116	-13'300'355
Prestations en capital au décès		-818'015	-1'929'461
Prestations réglementaires		-26'022'553	-20'497'076
Prestations de libre passage en cas de sortie		-161'927'511	-133'446'590
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-1'441'464	-284'901
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-4'189'361	-4'462'552
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises		-431'242	-380'717
Prestations de sortie		-167'989'578	-138'574'760
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-194'012'130	-159'071'836
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		41'220'707	24'298'874
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités		-8'508'148	0
Dissolution / constitution de provisions techniques		859'453	-2'406'829
Rémunération du capital épargne		-27'518'228	-15'503'875
Dissolution / constitution de réserves de cotisations		-8'024	217'329
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		6'045'760	6'605'501

	en CHF	2014	2013
Prestations d'assurance		6'184'679	6'695'589
Parts aux bénéficiaires des assurances		11'514	8'259'573
Produits de prestations d'assurance		6'196'193	14'955'162
Primes d'assurance		0	-7'477'022
Primes de risque		-6'410'424	0
Primes pour frais de gestion et renchérissement		-850'916	0
Cotisations au Fonds de garantie		-309'860	-307'933
Charges d'assurance		-7'571'200	-7'784'955
Résultat net de l'activité d'assurance		-16'904'559	1'401'284
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire		376'865	-257'763
Produit net des titres		44'573'073	41'454'622
Produit net des immeubles		3'863'721	3'837'705
Variation de valeur des immeubles		-356'617	-330'388
Intérêts sur la réserve de cotisations des employeurs		-30'464	-20'453
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-4'191	-2'902
Divers produits d'intérêts		240'405	345'928
Frais de gestion de la fortune		-2'151'366	-1'987'778
Résultat net des placements		46'511'426	43'038'971
Dissolution / constitution de provision pour pertes sur débiteurs		470'000	-50'000
Dissolution / constitution de provisions non techniques		470'000	-50'000
Produits divers		53'932	36'893
Autres produits		53'932	36'893
Administration générale		-3'576'708	-3'415'996
Marketing et publicité		-1'241'005	-1'175'030
Courtages		-1'149'144	-1'173'138
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-57'564	-29'888
Autorités de surveillance		-15'960	-18'406
Frais d'administration		-6'040'380	-5'812'458
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		24'090'419	38'614'689
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		-9'400'000	-7'400'000
Excédent de produits		14'690'419	31'214'689

7

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique, but et siège social

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 6 juin 2006

Règlement de prévoyance du 30 septembre 2009 modifié le 10 décembre 2014

Règlement d'administration du 6 juin 2006 modifié le 10 décembre 2014

Règlement de placement du 9 décembre 2011 modifié le 26 mars 2014 et le 10 décembre 2014

Règlement d'élection du 14 juin 2010

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 6 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 6 mars 2008

Règlement de provisions techniques du 11 décembre 2013

1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation, le fondateur et les commissions administratives des affiliés.

L'Assemblée des délégués est le pouvoir suprême de la fondation et est composée d'un représentant des employés et d'un représentant de l'employeur désignés au sein des commissions administratives des affiliés.

Le Conseil de fondation a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe. Le fondateur est le Groupe Mutuel.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

M. Pierre-Marcel Revaz	Président ¹
Me Dominique Amaudruz	Vice-Présidente ¹
M. Fabio Naselli	Membre
M. Antonio Rosafio	Membre
M. Thierry Rosset	Membre
M. Patrick Varone	Membre

Représentants du fondateur

M. Daniel Overney , jusqu'au 31.12.2014	Secrétaire hors conseil ²
M. Pierre-Angel Piasenta ² , jusqu'au 31.12.2014	

¹ signatures collectives à deux

² signatures collectives à deux avec le Président ou la Vice-Présidente, sans droit de vote

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Swisscanto Prévoyance SA, Pully
Organe de révision	BDO SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2014, 1'679 employeurs sont affiliés auprès de la fondation (1'625 en 2013).

2. MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.1. Membres actifs	2014	2013
Hommes	5'429	5'024
Femmes	4'403	4'168
Total	9'832	9'192
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	11'836	11'317

2.2. Bénéficiaires de rentes	2014	2013
Rentes de vieillesse	236	207
Rentes de survivants	15	14
Rentes d'invalidité	90	99
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	58	57
Rentes d'orphelins	28	31
Total	427	408

3. NATURE DE L'APPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie subobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 types de plans de prévoyance:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif KT 95 au taux technique de 2,5%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif KT 95 au taux technique de 2,5%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Afin de tenir compte du remaniement de la Swiss GAAP RPC 26 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, les comptes 2013 ont fait l'objet de retraitements.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1^{er} janvier 2005.

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Immeubles

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur actuelle de l'immeuble et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4,5%.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.4. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance correspondent aux capitaux d'épargne accumulés.

Les provisions techniques sont composées des fonds liés entreprises, de la provision pour écart de taux de conversion, de la provision pour intérêts supplémentaires et autre provision technique.

4.2.5. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs intervient aux valeurs nominales.

5. RISQUES ACTUARIELS, COUVERTURE DES RISQUES, DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Le Groupe Mutuel Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité, décès, et en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

5.2. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2014	2013
Capitaux d'épargne au 01.01.	526'356'836	516'697'031
Cotisations d'épargne	62'919'795	58'611'392
Rachats	5'891'723	5'793'025
Remboursements versements anticipés logement / divorce	2'215'572	1'422'914
Apports de libre passage	81'140'642	60'765'097
Libérations des cotisations d'épargne	1'296'871	1'032'506
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-161'927'511	-133'446'590
Prestations de libre passage à payer au 01.01.	54'429'949	23'771'903
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'189'361	-4'462'552
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-28'037'264	-13'300'355
Dissolution des capitaux par suite de décès	-531'174	-714'311
Rémunération des capitaux d'épargne	17'322'419	10'186'777
Capitaux d'épargne au 31.12.	556'888'498	526'356'836

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 3,25% (exercice précédent 2%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés. Le montant de Fr. 17'322'419.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 3,25%.

Sur décision du Conseil de fondation, les assurés recevront en 2015 une part du résultat de l'exercice 2014 sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 3,25%. Cette majoration portera ainsi à 5% le taux d'intérêt sur les capitaux accumulés lors du bouclage des comptes 2015. Cette distribution du résultat concerne uniquement les entreprises affiliées au 31 décembre 2014.

	2014	2013
Provision pour intérêts supplémentaires	18'100'000	7'900'000

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP	31.12.	2014	2013
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		301'030'627	277'797'856
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.75%	1.50%

5.4. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2014	2013
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	9'367'470	0

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont déterminés annuellement. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants.

5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 10 octobre 2010 par Swisscanto Prévoyance SA sur l'exercice 2009.

L'expert constate que les recommandations émises lors de la dernière expertise de 2004 ont été suivies.

L'expert atteste que le Groupe Mutuel Prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à court et moyen terme.

Une nouvelle expertise technique sera réalisée sur la base des comptes au 31 décembre 2014.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La fondation est liée par un contrat d'assurance avec la Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs. Il est entré en vigueur au 01.01.2014 pour une durée de 5 ans.

Bases actuarielles pour les actifs, rentes d'invalidité et rentes de survivants d'actifs	KT 95, 2.5%
Bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et rentes de survivants de retraités	LPP 2010, 2.5%

Dès le 1^{er} janvier 2014, la fondation a opté pour une approche autonome des prestations de retraite. Les bases techniques LPP 2010 périodiques sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 2,5%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance.

5.7. Evolution des provisions techniques	2014	2013
Fonds liés entreprises	-1'438'611	-119'778
Subsides Fonds de garantie LPP portés en déduction de la facture	13'086	52'552
Provision pour écart de taux de conversion	-483'928	2'474'055
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie	234'000	0
Autre provision technique	816'000	0
Dissolution / constitution de provisions techniques	-859'453	2'406'829

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées.

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers et des assurés actifs observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques.

Une provision pour petit effectif des rentiers est enregistrée sous la dénomination Autre provision technique. Celle-ci a été recommandée par l'expert en prévoyance professionnelle afin de sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

31.12.

2014

2013

Total de l'actif	795'888'209	718'768'960
Dettes	-11'493'631	-10'311'008
Prestations de libre passage à payer et rentes	-57'997'981	-55'403'886
Fortune disponible au 31.12.	726'396'597	653'054'066
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	595'059'256	545'807'144
Degré de couverture	122.07%	119.65%

5.9. Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance

Les réserves mathématiques au 31 décembre 2014 des prestations en cours s'élevaient à Fr. 91'559'430.- (Fr. 87'092'248.- en 2013).



Risk Adjusted Capital

6. COMMENTAIRES RELATIFS AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 9 décembre 2011 régit l'administration de la fortune. Celui-ci a été modifié le 26 mars 2014 et le 10 décembre 2014.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2014	2013
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	56'900'000	49'500'000
Constitution / dissolution	9'400'000	7'400'000
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	66'300'000	56'900'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	66'300'000	56'900'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	595'059'256	545'807'144
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des engagements	11.15%	10.42%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des engagements	11.15%	10.42%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

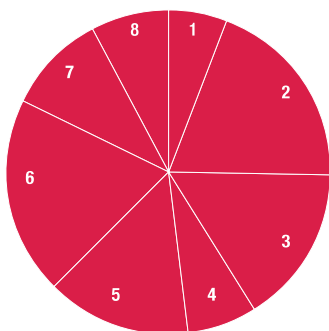
Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

Aucune position concernant des produits dérivés ne demeure ouverte à la date du bilan.

6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

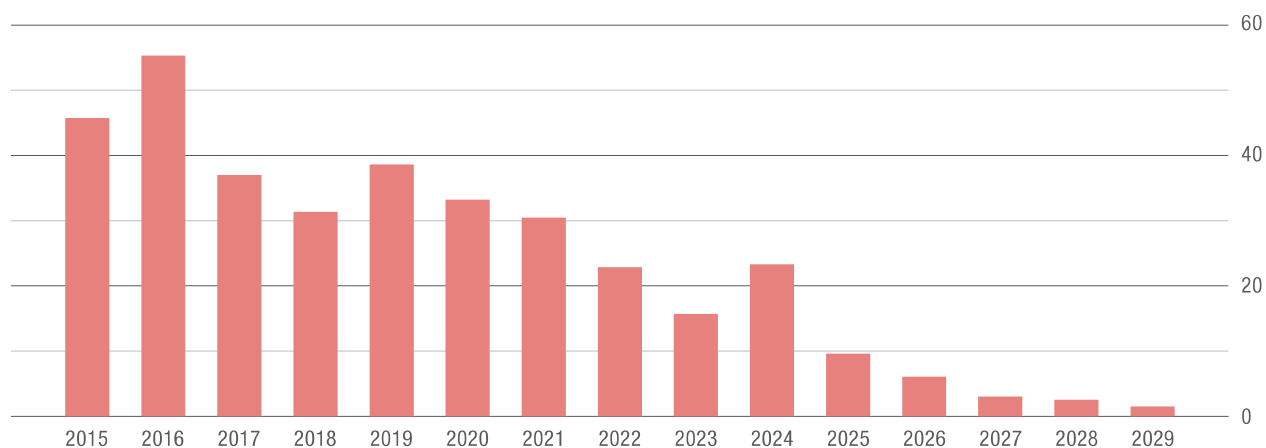
Répartition des placements de la fondation	31.12.	2014	2013	
Disponible pour placements		44'038'385	6.0%	45'106'477 6.7%
Obligations suisses en francs suisses		143'634'850	19.5%	138'693'750 20.6%
Obligations étrangères en francs suisses		115'768'714	15.7%	104'912'027 15.6%
Obligations étrangères en devises		51'814'903	7.0%	39'271'130 5.8%
Actions suisses		105'261'514	14.3%	97'926'195 14.5%
Actions étrangères		146'268'221	19.8%	123'163'936 18.3%
Immobilier		74'461'898	10.1%	74'454'270 11.0%
Rendements absolus		56'188'538	7.6%	50'583'684 7.5%
Total		737'437'022	100.0%	674'111'467 100.0%



1	Disponible pour placements
2	Obligations suisses en francs suisses
3	Obligations étrangères en francs suisses
4	Obligations étrangères en devises
5	Actions suisses
6	Actions étrangères
7	Immobilier
8	Rendements absolus

6.6. Échéance des placements

Le tableau ci-dessous permet l'analyse du renouvellement futur du portefeuille par année d'échéance des placements, en millions de francs.



6.7. Dépôts en portefeuille

La répartition des dépôts en portefeuille auprès des banques se décompose de la manière suivante:

Répartition des dépôts	2014	2013
Crédit Suisse	297'444'068	276'628'075
Banque Cantonale de Genève	10'386'500	11'236'500
Banque Cantonale Vaudoise	104'411'626	91'552'380
UBS SA	86'210'206	76'506'807
Landolt & Cie	56'771'822	50'064'116
Barclays Bank (Suisse) SA	64'133'416	48'763'112
Autres	1'500'000	1'500'000
Dépôts	620'857'637	556'250'991

6.8. Explications du résultat net des placements

6.8.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2014	2013
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	28'006	43'129
Bénéfices et pertes de cours réalisés	207'565	-48'947
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	141'294	-251'946
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	376'865	-257'763

6.8.2. Produit net des titres	2014	2013
Produit d'intérêts des obligations	6'635'518	6'524'618
Intérêts des produits structurés	102'400	299'742
Produit d'intérêts des rendements absolus	898'999	1'165'148
Dividendes des actions	5'815'133	5'456'642
Impôts à la source non récupérables	110'517	122'631
Bénéfices et pertes de cours réalisés	3'402'877	9'146'336
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	27'607'630	18'739'506
Produit net des titres	44'573'073	41'454'622

6.8.3. Produit net des immeubles	2014	2013
Produit des locations	4'831'374	4'869'527
Conciergerie	-102'623	-106'901
Entretien et réparations	-391'063	-425'735
Energie et eau	-55'395	-84'419
Géranes des immeubles	-161'729	-166'974
Administration et assurances	-199'119	-219'829
Autres frais	-57'724	-27'965
Produit net des immeubles	3'863'721	3'837'705

6.8.4. Variation de valeur des immeubles

	2014	2013
Valeur des immeubles au 01.01.	72'754'000	72'963'000
Achat / travaux de plus-value	143'617	121'388
Valeur des immeubles au 31.12.	72'541'000	72'754'000
Variation de valeur des immeubles	356'617	330'388

6.8.5. Intérêts divers

	2014	2013
Intérêts sur les comptes de gestion	3'729	5'585
Intérêts sur les libre-passage reçus	38'775	21'337
Intérêts de retard facturés	186'112	189'411
Intérêts sur créances	37'308	152'430
Intérêts sur fonds liés entreprises	-25'520	-22'836
Intérêts divers	240'405	345'928

6.8.6. Frais de gestion de la fortune

6.8.6.1. Somme des indicateurs des frais de placements

	2014	2013
1 ^{er} niveau – institution		
Frais de gestion	756'559	681'617
Droits de garde	605'307	537'559
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	2'308	1'195
Total frais TER	1'364'174	1'220'371
Courtage sur transactions	171'069	183'858
Taxes étrangères	20'762	37'468
Droit de timbre	128'360	144'830
Impôts à la source non récupérables	110'517	122'631
Total frais TTC	430'708	488'788
Divers	22'035	5'843
Total autres frais	22'035	5'843
Total des frais de placements de la fortune – 1^{er} niveau	1'816'917	1'715'002

2^e niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.8.2. sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2014	2013
TER sur les fonds de placements en obligations	39'364	27'549
TER sur les fonds de placements en actions	279'933	236'211
TER sur les fonds de placements immobiliers	15'152	9'017
Total des frais de placements de la fortune – 2^e niveau	334'449	272'776

	2014	2013
Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		
Frais de placements 1 ^{er} niveau	1'816'917	1'715'002
Frais de placements 2 ^e niveau	334'449	272'776
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	2'151'366	1'987'778

6.8.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2014	2013
Placements transparents	720'759'140	656'250'587
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	16'677'882	17'860'880
Total des placements à la valeur du marché	737'437'022	674'111'467
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2'151'366	1'987'778
En % des placements transparents	0.30%	0.30%

6.8.6.3. Liste des placements non transparents

Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Quantité	Valeur du marché au 31.12.2014 en CHF
Boreal Long/Short Commodities 11.05.2015 (France)	CH0110075303	Exane Finance	EUR	900'000	1'021'852
Barrier Reverse Convertibles Multi indices 06.07.2016 (BCVd)	CH0132906774	BCV Guernsey	CHF	2'500'000	2'533'000
Autocallable Reverse Convertibles Multi indices 31.10.2016 (JP Morgan)	XS1061506132	JP Morgan	CHF	1'500'000	1'476'900
Barrier Reverse Convertibles Multi indices 22.05.2015 (BCVd)	CH0186109721	BCV Lausanne	CHF	1'500'000	1'536'300
Barrier Reverse Convertibles Multi indices 15.04.2016 (BCVd)	CH0211223687	BCV Lausanne	CHF	2'400'000	2'524'080
Barrier Reverse Convertibles Multi indices 20.10.2017 (ZKB)	CH0214780998	ZKB Finance Guernsey	CHF	2'500'000	2'563'250
Reverse Convertibles Multi Indices 28.11.2016 (JB)	CH0227569099	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'526'250
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi indices 10.10.2017 (JB)	CH0242021274	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'496'250
					16'677'882

6.8.6.4. Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais	2014	2013
Placements transparents	720'759'140	656'250'587
Placements non transparents	16'677'882	17'860'880
Total des placements à la valeur du marché	737'437'022	674'111'467
Taux de transparence	97.74%	97.35%

6.8.7. Performance des placements

	2014	2013
Capital moyen investi	700'517'688	631'126'595
Résultat des placements	47'056'923	43'398'015
Taux de rendement des placements	6.72%	6.88%

7. COMMENTAIRES RELATIFS À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.2. Autres créances

Au 31 décembre 2014, cette rubrique comprend l'impôt anticipé sur les revenus suisses, l'impôt à la source sur les dividendes étrangers et les comptes-courants hors assurances.

7.3. Comptes de régularisation actif	2014	2013
Intérêts courus	3'001'991	3'479'623
Subsides du Fonds de garantie LPP	446'366	432'667
Divers	210'581	3'930
Total	3'658'937	3'916'220

7.4. Autres dettes

Au 31 décembre 2014, cette rubrique comprend les comptes-courants hors assurances.

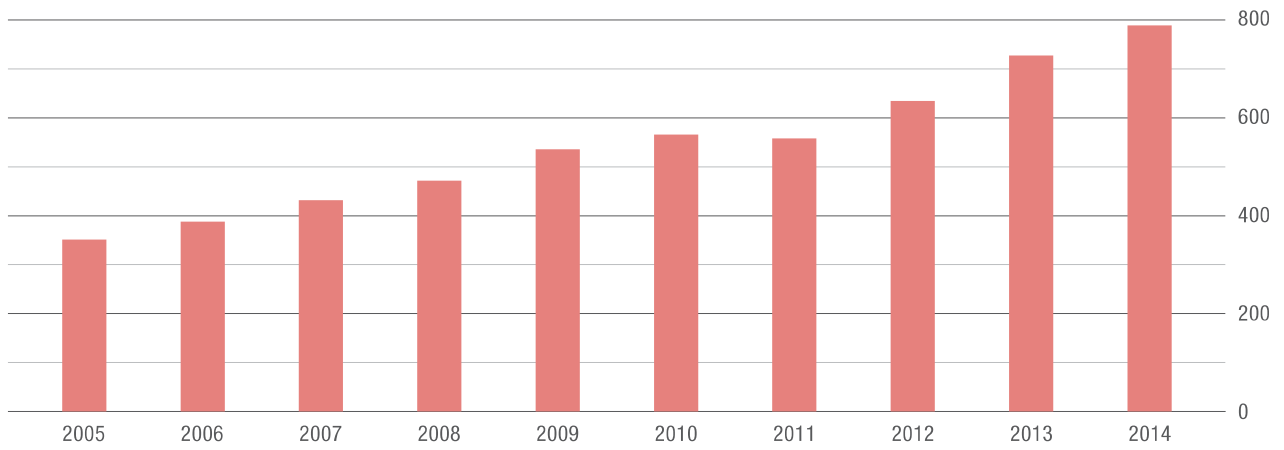
7.5. Comptes de régularisation passif	2014	2013
Mouvements de fonds	449'089	539'022
Primes encaissées d'avance	2'010'398	3'491'163
Contributions au Fonds de garantie LPP	312'495	307'977
Subsides Fonds de garantie LPP à distribuer	446'684	433'599
Constitution de provision non technique	0	50'000
Primes d'assurances	0	667'700
Apports de libre passage d'entrée reçus d'avance	2'728'199	0
Divers	543'776	568'986
Total	6'490'642	6'058'447

7.6. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.–.

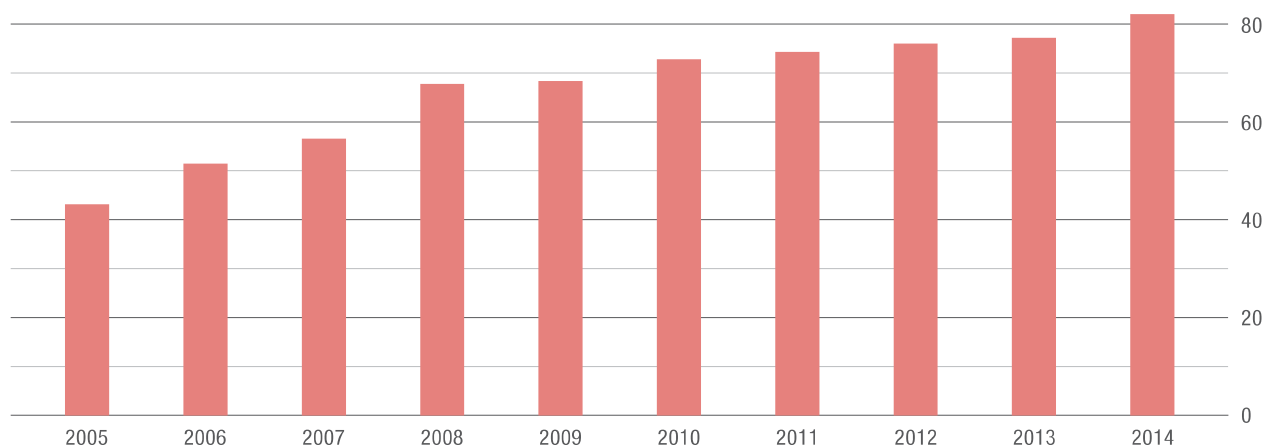
7.7. Bilan de la fondation

Le tableau ci-dessous présente la progression du bilan de la fondation par année, en millions de francs.



7.8. Cotisations

Le tableau ci-dessous présente la progression des cotisations de la fondation par année, en millions de francs.



7.9. Autres prestations réglementaires liées à la retraite

Dès le 1^{er} janvier 2014, la fondation n'est plus assurée pour la couverture des rentes de vieillesse réglementaires. Les autres prestations réglementaires liées à la retraite correspondent aux apports supplémentaires à charge de la fondation pour constituer les capitaux de prévoyances des bénéficiaires de rentes.

7.10. Parts aux bénéfices des assurances

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune remarque. Elle demande une information régulière sur les éventuelles répercussions et démarches entreprises sur le dossier Hypotheka.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION

9.1. Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la fondation à des locataires des immeubles propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations d'invalidité, opposent des affiliés à la fondation, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

Une provision a été dissoute suite à une transaction conclue avec la masse en faillite d'un affilié.

9.2. Autres informations

La fondation n'est concernée par aucune autre information découlant du point 9 de la Swiss GAAP RPC 26.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En raison de l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse (BNS), le cours EURO/CHF a fortement chuté le 15 janvier 2015. Grâce aux mesures prises et à l'évolution des autres placements, la fondation enregistre une performance de 0,5% au 31 mars 2015.

Aucun autre événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

RESPECT DES LIMITES DE PLACEMENTS SELON L'OPP2

	31.12.2014		31.12.2013		Limites		Marges
	CHF	%	CHF	%	55 OPP2	Stratégie	
					%	%	%
Liquidités en CHF	39'142'980	5.31	37'544'980		5.57		
Liquidités en devises	4'895'405	0.66	7'561'497		1.12		
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	44'038'385	5.97	45'106'477		6.69	100	6
Obligations suisses en CHF	143'634'850	19.48	138'693'750		20.57		
Obligations étrangères en CHF	115'768'714	15.70	104'912'027		15.56		
Total obligations en CHF	259'403'564	35.18	243'605'777		36.14		33
Obligations étrangères en devises	51'814'903	7.03	39'271'130		5.83		
Total obligations étrangères en devises	51'814'903	7.03	39'271'130		5.83		7
Actions suisses	105'261'514	14.27	97'926'195		14.53		
Total actions suisses	105'261'514	14.27	97'926'195		14.53		14
Actions étrangères – placements directs	105'281'451	14.28	96'089'114		14.25		
Actions étrangères – placements indirects	40'986'769	5.56	27'074'822		4.02		
Total actions étrangères	146'268'221	19.83	123'163'936		18.27		17
Immeubles – placements directs	72'541'000	9.84	72'754'000		10.79	30	
Immeubles – placements indirects	1'920'898	0.26	1'700'270		0.25		
Total immeubles suisses	74'461'898	10.10	74'454'270		11.04		15
Prêts hypothécaires suisses	10'386'500	1.41	11'236'500		1.67	50	
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	22'367'935	3.03	14'608'800		2.17		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises	3'634'263	0.49	6'795'144		1.01		
Placements alternatifs en CHF	15'656'030	2.12	16'907'290		2.51		
Placements alternatifs en devises	4'143'810	0.56	1'035'950		0.15		
Total rendements absolus	56'188'538	7.62	50'583'684		7.50		8
Fortune totale	737'437'022	100.00	674'111'467		100.00		
Total actions	251'529'734	34.11	221'090'131		32.80		50
Total placements en devises	210'756'602	28.58	177'827'656		26.38		30

La modification de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 6 juin 2014 qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014 demande, entre autres, de classer les obligations dites complexes comme placements alternatifs.

L'année 2013 a fait l'objet d'un retraitement.

Les limites selon l'art. 55 OPP2 sont respectées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Sion, le 20 avril 2015

BDO SA

Bastien Forré

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Matthias Hildebrandt

Expert-réviseur agréé

Groupe Mutuel Prévoyance GMP

Rue des Cèdres 5
1920 Martigny
Tél. 0848 803 777
Fax 0848 803 112
www.groupemutuel.ch

Administrateur:



Swiss Power Group.

Mai 2015